

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

N° CM02032026-12
SG/LGa

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M. N. RIPALTAULT, Mme E. RABILLER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM BEAUFFRETON, Mme M RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme A. RABILLER

Secrétaire : Mme Line VILLATEAU

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES POUR LES ELEVES NON-RESIDENTS SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE POUZAUGES

VU Les articles L 442-5 et R 442-44 du Code de l'Education ;

VU l'article L 212-8 du même code portant sur la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles ou primaires publiques en accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence, dès lors qu'une école accueille un élève domicilié dans une autre commune ;

CONSIDERANT que les écoles maternelle Françoise Dolto et primaire Jules Verne de Pouzauges accueillent des élèves des communes environnantes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE comme suit la participation demandée aux Communes de résidence pour les élèves scolarisés dans une école publique (maternelle ou primaire) de Pouzauges au titre de l'année 2025-2026 :

- | | |
|---|----------------------|
| - école publique maternelle Françoise Dolto | 1 737,00 € par élève |
| - école publique primaire Jules Verne | 711,00 € par élève |

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Line VILLATEAU
Secrétaire de séance